BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2022- 0615 /PRES-TRANS/PM/ MEFP/MESRI/MFPTPS portant création d'emplois à l'Université Joseph KI-ZERBO

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CP nº 00576

- Vu la Constitution;
- la Charte de la Transition du 1er mars 2022 ; N = 0.81 LO LL Vu
- le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Vu
- le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Vu Gouvernement:
- le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant Vu attributions des membres du Gouvernement;
- la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux Vu emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;
- Vu le décret 2000-558/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant érection de l'Université de Ouagadougou en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général Vu des Etablissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- le décret n°2017-0522/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 03 juillet 2017 Vu portant approbation des statuts de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO ;
- le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai Vu 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;
- le décret n°2019-0515/PRES/PM/MESRSI du 28 mai 2019 portant changement Vu de dénomination de l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO;
- les copies des trois (03) attestations d'inscription avec rétroactivité des Vu enseignants-chercheurs de l'Université Joseph KI-ZERBO;
- rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de Sur l'Innovation;
- Conseil des ministres entendu en sa séance du 29 juin 2022; Le

DÉCRÈT E

- Article 1: Il est créé à l'Université Joseph KI-ZERBO, au titre de l'année 2020 et pour le compte des inscrits avec rétroactivité sur les listes d'aptitude de la 43^e session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 08 juillet au 03 août 2021, trois (03) emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
 - **deux (02)** emplois de maître de conférences à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (U.F.R./S.V.T.) dont :
 - un (01) emploi en Géologie appliquée;
 - un (01) emploi en Physiologie végétale.
 - un (01) emploi de maître-assistant en Géographie urbaine à l'Unité de formation et de recherche en Sciences Humaines (U.F.R./S.H.).

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Lieutenant-Colonnel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

Albert OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Séglaro Abel SOME

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Frédéric OUATTARA

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Bassolma BAZIE



.

1